



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Un
médecin
près de
chez
vous !**

**Solidarité santé, une mission
pour renforcer l'accès à un
médecin dans les territoires**

« Consultations solidaires » je m'engage dans le dispositif

Pour lutter contre les déserts médicaux,
le Gouvernement encourage des médecins
volontaires à exercer une « mission de solidarité
territoriale » en assurant des journées
de consultations dans les zones les plus fragiles



SUIS-JE CONCERNÉ-E PAR LE DISPOSITIF ?

- Les consultations solidaires ne peuvent être assurées que par des médecins
- Le dispositif n'est donc pas ouvert aux autres professions de santé
- Pour accéder à la carte des zones de consultation solidaire, rendez-vous sur www.sante.gouv.fr



COMMENT SE PORTER VOLONTAIRE ?

- Je me déclare via [le site sante.fr](http://le.site.sante.fr)
- J'y renseigne les informations nécessaires et mes créneaux disponibles dans la zone de mon choix



Scannez ce QR code
pour vous connecter



DE QUELS AVANTAGES PUIS-JE BÉNÉFICIER ?

- En plus de la rémunération de mon activité, je perçois une indemnité de 200 € par journée de solidarité
- Je peux utiliser le matériel et/ou les logiciels des lieux de soins dans lesquels sont assurées les consultations
- Un médecin remplaçant peut prendre le relais avec ma patientèle durant mes journées de solidarité

www.sante.gouv.fr